

MAIRIE DE BOIS D'AMONT



PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE DE BOIS D'AMONT

SOMMAIRE

- I. ENJEUX DU TERRITOIRE LOCAL
- II. ORIENTATIONS MUNICIPALES EN MATIERE D'EDUCATION
- III. REPARTITION DES TACHES D'EDUCATION
- IV. OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE
- V. ESPACES DE LOISIRS ET D'ANIMATION
- VI. BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET MODE DE FINANCEMENT
- VII. EVALUATIONS
- VIII. CONCLUSION

I. Enjeux du territoire local



Avec ses 1701 habitants, la commune de Bois d'Amont s'étend sur 4 km avant la frontière suisse, entre le lac des Rousses (France) et le lac de Joux (Suisse), dans une ancienne vallée glaciaire, dominée par le massif du Noirmont d'un côté et la forêt du Risoux de l'autre, et où serpente la rivière de l'Orbe.

Les deux routes longitudinales qui traversent le village ont été construites sur le sol dur des moraines, le fond de la vallée étant occupé par une immense tourbière. Les moines de Saint Claude appelaient cette contrée "les Joux noires", désignant ainsi les forêts impénétrables de sapins couvrant les hautes chaînes.

La forêt du Risoux, qui fut un passage privilégié pendant la seconde guerre mondiale pour les Juifs tentant de gagner la Suisse, connut aussi la contrebande du bois au moment où la frontière n'était pas bien fixée. Par son étendue, son altitude et la diversité de ses milieux naturels, le « Risoux » représente une valeur biologique considérable. Les pessières sont ainsi favorables à une petite orchidée, la listère cordée, ainsi qu'aux myrtilles et aux aïrelles. La Chauv Sèche, la Roche du Creux sont des pelouses sommitales avec une flore remarquable (nigritelle noire, campanule en thyrese)...

La forêt du Risoux est aussi connue comme bastion de la chevêchette d'Europe, mais aussi de la gélinotte des bois ou du grand tétras. Le lynx y est aussi bien représenté et quelques papillons remarquables l'habitent, comme le piéride de la bryone, l'apollon ou l'azuré des mouillères.

L'altitude moyenne de 1100 m détermine en grande partie le climat qui est rude. Il rend impossible la pratique de l'agriculture pendant de nombreux mois de l'année. Quant à l'élevage, il ne permet pas de fournir des revenus suffisants pour vivre correctement sur une année. Dès lors, au cours des deux derniers siècles, une autre activité s'est développée, principalement le travail du bois et plus particulièrement la boissellerie : fabrication de boîtes à fromage, objets en bois, articles souvenirs. Le

musée de la Boissellerie raconte l'histoire des fabrications locales : tavaillons, cabinets d'horloges, skis, boîtes à fromage et à pharmacie. Le travail du bois faisait vivre plus de 50 ateliers familiaux en 1945, contre 49 en 1954, 20 en 1987 et 16 en 1999. Aujourd'hui, il n'en reste plus que deux.

Ce n'est que récemment, avec le développement de la pratique des sports d'hiver, que la neige est devenue un facteur important de l'économie locale. Les villages de montagne s'appuient de plus en plus sur le tourisme pour palier au déclin de l'activité économique traditionnelle. Bois d'Amont fait partie de la station des Rousses avec quatre domaines skiables pour le ski alpin : les Jouvencelles, la Serra, le Noirmont et la Dôle (en Suisse) ; soit plus de 40 km de pistes. La station offre également 250 km de pistes de ski de fond dans les forêts du Massacre et du Risoux, dans la Vallée ainsi que sur le domaine suisse. Depuis la fin des années 1980, Bois d'Amont a opté pour un accroissement de son potentiel touristique. Avec Renouveau Vacances et l'hôtel-club du Risoux, la capacité d'accueil a considérablement augmenté.

Enfin, de par la proximité de la Suisse, les premiers travailleurs frontaliers furent des journaliers pour la construction de bâtiments au 18ème siècle. Le nombre de travailleurs frontaliers a considérablement augmenté dans les années 1970, avec un sérieux manque de main d'œuvre dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie, notamment horlogère, puis avec la tentation de revenus plus avantageux dus à des taux de change intéressants. De nos jours, la majorité des travailleurs actifs sur la commune sont des travailleurs frontaliers.

Dans ce contexte géographique et environnemental, un cadre naturel exceptionnel, été comme hier, et dans ce contexte économique et social, une population aux revenus en moyenne confortables, la municipalité souhaite mettre en œuvre un projet éducatif local fort en l'inscrivant dans une politique de mixité sociale, intergénérationnelle, intra et extra territoriale en tenant compte des besoins de chaque tranche d'âge afin de favoriser leur épanouissement par des pratiques culturelles, sportives et d'expression.

II. Orientations municipales en matière d'éducation

Traditionnellement, les quatre domaines éducatifs sont le « savoir » (connaissances intellectuelles ou méta connaissances), le « savoir-faire » (compétences pratiques), l'« être » (état biologique, physique et psychique d'un individu) et le « savoir-être ». Au vu du contexte local voire national, la Municipalité focalise essentiellement son action éducative sur le « savoir-être » ou la capacité de produire des actions et des réactions adaptées à la société humaine et à l'environnement.

Cette capacité s'acquiert en partie par la connaissance de « savoirs » et de « savoir-faire » spécifiques mais le but ultime du « savoir-être » est d'atteindre l'« être » optimal, un état de santé, de bien-être, de motivation, de confiance et de satisfaction des besoins naturels et psychiques : joie, plaisir, liberté, perception, reconnaissance, sécurité, justice, intégrité, authenticité, capacité, intimité, diversité, confort, créativité, affection, hygiène, préservation, empathie, contrôle personnel, comportement adéquat, respect, action collective, entraide, affirmation de soi, maîtrise,

communication, gestion des conflits,...La langue française est particulièrement riche de mots auxquels il faut donner du sens...

Aussi, concrètement :

Les enfants doivent être en mesure de prendre des initiatives, d'innover et de transformer leur environnement pour exister.

Les enfants doivent pouvoir agir, être interactif et coopérer, établir des choix pertinents et prendre des décisions efficaces.

Les enfants doivent pouvoir préparer leur devenir d'adultes citoyens en toute liberté de pensée et de conscience.

Les enfants doivent pouvoir se connaître, se reconnaître, se respecter et s'enrichir des différences.

C'est la raison pour laquelle, la Municipalité base son projet éducatif sur l'humanisme, le respect mutuel et la vie en collectivité. Elle œuvre pour que chaque enfant s'insère au mieux dans la société d'aujourd'hui et de demain en axant prioritairement ses actions sur l'autonomie, la responsabilité et la citoyenneté.

Avoir un comportement citoyen, c'est se soucier du fonctionnement de la collectivité en développant certes un esprit critique et créatif mais aussi en respectant les lois.

III. Répartition des tâches d'éducation

La famille est la première responsable de l'éducation de l'enfant et procède pour lui et avec lui aux choix éducatifs adaptés à son âge et à ses préoccupations.

La collectivité prend le relais de cette éducation lorsque les parents lui confient l'enfant pendant un temps de la journée, de la semaine, voire de l'année.

La commune de Bois d'Amont dispose de deux services municipaux à destination de la jeunesse : un accueil de loisirs sans hébergement et un restaurant scolaire.

Ces deux services ont avant tout vocation à accompagner les familles en dehors du temps scolaire de façon à concilier plus facilement vie professionnelle et vie de famille. Une offre continue et structurante du matin au soir peut aider certains enfants à ne pas se trouver devant le vide en dehors des heures scolaires, les mercredis et pendant les vacances.

Chaque temps d'accueil doit se décliner, en complément et non en substitution des fonctions déjà tenues par l'école et la famille, sur trois axes :

- expérimentation : s'essayer seul ou s'essayer avec d'autres.
- coopération : monter des projets, s'entraider, s'organiser, participer aux décisions,...
- démocratisation : mettre à la portée de tous ce qui ne reste naturellement qu'entre les mains de quelques uns.

IV. Objectifs de la collectivité

La commune de Bois d'Amont se donne pour mission :

- Etablir des règles de fonctionnement cohérentes et simples partagées par l'ensemble de la communauté éducative : enfants, parents, écoles, agents municipaux et élus.
- Stabiliser et former l'équipe d'animation afin de fidéliser le public.
- Utiliser les nouvelles technologies comme outil de communication.
- Aménager l'espace et les temps d'accueil selon les tranches d'âge des publics.
- Animer le temps de restauration comme un moment clé de la journée : temps éducatif par excellence.
- Mettre en place des Plans d'Aide Individualisée dans les meilleures conditions possibles.
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- Permettre à l'enfant d'exercer son esprit critique et de faire des choix.
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la citoyenneté.
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Favoriser le développement de l'idée humaniste par excellence « un corps sain dans un esprit sain » : bien manger, bien bouger et bien apprendre. Conjuguer sport et culture.

V. Espaces de loisirs et d'animation

- L'accueil de loisirs sans hébergement.
- Le restaurant scolaire municipal.
- La bibliothèque municipale.
- Le Cantou.
- Le Village vacances Le Val d'Orbe.
- La salle polyvalente de la commune en cours d'extension et de réhabilitation en salle culturelle.
- Les équipements sportifs.

V. 1. L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Le service de l'Accueil de Loisirs, situé 64 rue des Couenneaux, est un service municipal depuis le 1^{er} janvier 2009. Il est donc géré par la Mairie du village de Bois d'Amont représentée par son Maire, son Secrétaire Général des Services et sa commission municipale des Affaires Périscolaires présidée par le Maire Adjoint du domaine.

L'équipe d'animation se compose d'une directrice (BAFD et titulaire de la fonction publique) et de 5 animateurs permanents agents municipaux dont 2 qualifiés (BAFA et/ou titulaires de la fonction publique) et 3 non qualifiés (BAFA prévu dans le cadre du CEJ à raison d'un BAFA par an). Sur le

temps du midi, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés de l'Ecole Maternelle) renforcent cette équipe.

La directrice élabore avec son équipe le projet pédagogique mettant en œuvre le présent projet éducatif rédigé par la commission municipale des Affaires Périscolaires en concordance avec la charte de qualité validée par la DDCSPP et la CAF du Jura. Elle est responsable de l'application du règlement intérieur, de l'encadrement du personnel d'animation et des stagiaires, de la gestion administrative du service et de l'organisation de l'accueil des familles et des enfants sur tous les temps d'accueil. En outre, elle organise l'entretien des locaux journalier et avant chaque période de vacances scolaires (Noël et été).

La structure dispose à ce jour d'un agrément pour quarante places. Elle accueille les enfants sur deux temps bien distincts en termes de fonctionnement : accueil périscolaire et accueil de loisirs.

Le dispositif périscolaire, durant la période scolaire, avant et après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 6h30 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h00, accueille tous les enfants scolarisés. Le taux d'encadrement est d'un adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et d'un adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans. L'inscription est obligatoire et s'effectue en remplissant les fiches de fréquentation disponibles uniquement à l'Accueil de loisirs, seul interlocuteur des familles sur tous les temps d'accueil des services municipaux. Les tarifs sont forfaitaires et fixés par délibération du Conseil Municipal. Seul, le prix du repas dépend du barème d'imposition (Cf. V.2 ci-après). Le paiement s'effectue par facturation mensuelle. Un prélèvement automatique mensuel est possible sur demande.

Le dispositif accueil de loisirs, les mercredis et durant les périodes de vacances, en journée complète, de 6h30 à 18h00 avec accueil et départ échelonné avec ou sans repas (repas de 12h00 à 13h30) ou en demi-journée, de 6h30 à 12h00, de 13h30 à 18h00 avec ou sans repas, accueille les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à 12 ans.

Le taux d'encadrement est d'un adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans. L'inscription est obligatoire et s'effectue en remplissant les fiches de fréquentation disponibles uniquement à l'Accueil de loisirs, seul interlocuteur des familles sur tous les temps d'accueil des services municipaux. Le tarif dépend des ressources mensuelles du foyer déterminées sur la base du dernier avis d'impôt sur le revenu et du nombre d'enfants à charge. Chaque famille a donc un tarif horaire particulier tenant compte de sa propre situation en fonction des taux « planchers-plafonds » fixés par la CAF. Les heures facturées sont les heures réelles de présence au quart d'heure près (heure d'arrivée et de départ de l'enfant consignées). Le prix du repas dépend du barème d'imposition (Cf. V.2 ci-après). Le paiement s'effectue par facturation mensuelle. Un prélèvement automatique mensuel est possible sur demande.

Sur tous les temps d'accueil, les activités proposées (jeux de société, jeux extérieurs, activités plastiques, thématiques,...) répondent aux besoins fondamentaux des enfants selon leur tranche d'âge, besoins relatifs au bien-être (sommeil, nourriture) et besoins relatifs à l'affirmation de la personnalité (imitation, socialisation, création, fiction, imagination, intérêt par le réel).

Chacun des animateurs, en référence aux orientations éducatives préconisées par la Municipalité, met en place des projets d'animation qui s'articulent autour des objectifs suivants :

- amener l'enfant à développer sa créativité et à exprimer son potentiel intellectuel, physique, ludique et relationnel,
- permettre à l'enfant de devenir acteur, en l'associant à l'organisation du lieu et en lui permettant de vivre et d'agir avec d'autres enfants dans le cadre de projets où chacun trouve sa place. Le rôle de l'animateur est d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant pour l'aider à construire sa personnalité et à assumer ses choix,
- promouvoir les valeurs républicaines telles que la laïcité, la tolérance, l'acceptation des différences, l'égalité,
- développer l'apprentissage de la vie en société, le respect des droits et des devoirs, l'acquisition de règles de vie collectives,
- réduire les inégalités d'accès aux savoirs et aux pratiques.

Un partenariat avec les Accueils de Loisirs de Morez, Les Rousses et Prémanon est initié pour mettre en place des projets communs et mutualiser les moyens. Pour l'instant, aucun projet de mini-séjour ne verra le jour ce qui ne veut pas dire qu'à court ou moyen terme il ne sera pas mis en place.

V. 2. Le restaurant scolaire municipal

Le service du restaurant scolaire est un service public administratif facultatif rendu par la commune, qui outre sa vocation sociale, a une dimension éducative. Il se situe au rez-de-chaussée de l'école primaire 46 rue des Guinches. L'équipe se compose de deux cantinières, dont la mission est d'établir un plan alimentaire sur vingt jours de façon à proposer des menus et des goûters équilibrés. Elle en assure toutes les modalités afférentes : gestion des commandes et des stocks de fournitures à la préparation des repas et des goûters dispensés à l'Accueil de Loisirs, entretien des cuisines et du restaurant scolaire.

La pause méridienne doit être pour l'enfant un temps pour se nourrir, un temps pour se détendre et un temps de convivialité. Sur ce temps de la mi-journée, placé sous la responsabilité exclusive de la directrice de l'Accueil de Loisirs, la municipalité :

- permet aux enfants de bénéficier, au moins une fois par jour, d'un repas complet (à cinq composantes), équilibré et de grande qualité en développant chez l'enfant, dans une logique favorable à la mise en œuvre de dispositifs de prévention en termes de santé, une curiosité et un intérêt pour les questions alimentaires d'un point de vue gustatif,
- propose des menus particuliers permettant la découverte, à travers la cuisine, de cultures traditionnelles et d'origines diverses,
- prend en compte les régimes alimentaires spécifiques à la demande,
- met en place une charte du temps restauration rédigée par les enfants.

En périscolaire, deux services de repas sont organisés : de 11h40 à 12h20, premier service (CE2, CM1, CM2) ; de 12h30 à 13h20, deuxième service (PS, MS, GS, CP, CE1 et les enfants bénéficiant

de l'aide personnalisée de 11h30 à 12h00). En accueil de loisirs, il n'y a qu'un seul service de repas à 12h00. En moyenne par jour plus de 60 repas sont servis.

Des animations diverses et variées sont proposées avant ou après le repas par l'équipe d'animation, constituée d'agents municipaux officiant à l'Accueil de Loisirs et de deux Atsem (en périscolaire, un adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et un adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans ; en accueil de loisirs, un adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et un adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans).

L'équipe d'encadrement a pour mission de veiller :

- à la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants (se laver les mains, goûter à tous les plats, manger suffisamment, sans excès,...),
- au respect de l'environnement humain et matériel,
- à favoriser la socialisation, en autorisant toute initiative du groupe ou de l'enfant dans les limites permises de sécurité (servir les autres, se servir, débarrasser, nettoyer la table,...),
- à instruire sur la culture alimentaire, la nourriture consommée, l'équilibre des repas, le plaisir de manger,
- à favoriser à table la convivialité, la conversation, l'échange, la détente, la découverte des mets.

L'inscription est obligatoire pour accéder au dispositif de la restauration scolaire. Elle s'effectue en remplissant les fiches de fréquentation disponibles uniquement à l'Accueil de loisirs, seul interlocuteur des familles sur tous les temps d'accueil des services municipaux.

Le paiement s'effectue par facturation mensuelle. Un prélèvement automatique mensuel est possible sur demande. Le tarif du repas, valable un an à compter du 1^{er} août, est fixé selon le barème d'imposition (Ligne de référence 14" impôt sur les revenus soumis au barème ") et est susceptible d'être revalorisé chaque année en tenant compte du taux d'inflation. Les familles dont les impôts sont compris entre 0 et le montant « plancher » préconisé par la Caf se voient appliquer le tarif réduit. Les familles dont les impôts sont supérieurs au montant « plancher » préconisé par la Caf se voient appliquer le tarif normal. Ce dernier est également appliqué aux non-résidents. Pour les résidents, si la direction de l'ALSH ne dispose pas du dernier avis d'impôt sur le revenu ou en cas de doute, le tarif normal est également appliqué.

V. 3. La bibliothèque municipale

La Municipalité a la volonté de promouvoir la lecture et la culture chez nos jeunes. Les enfants de l'Accueil de Loisirs sont reçus à la bibliothèque municipale, située sous la mairie, le mercredi après-midi à raison de une fois par mois de 16h00 à 18h00 par les bénévoles de l'association « Lire et faire Lire » dans l'espace lecture prévu à cet effet. Cette activité permet de rapprocher les générations.

V. 4. Le Cantou

La Municipalité a la volonté de tisser du lien intergénérationnel. Le CANTOU (Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles) du Risoux, ou plus simplement la maison de retraite de Bois

d'Amont, située 55 impasse de la Roche, accueille les enfants de l'Accueil de Loisirs selon un calendrier annuel pour échanger, partager autour d'activités diverses telles que la lecture, le chant, la cuisine, des séquences manuelles ou sportives.

Les frais occasionnés par ces rencontres sont prélevés sur le budget de fonctionnement de l'Accueil et Loisirs et/ou pris en charge par le Cantou.

V. 5. Le Village vacances Le Val d'Orbe

Le village de vacances Le Val d'Orbe est propriété de la commune de Bois d'Amont et géré par l'association Renouveau-Vacances. Durant les périodes de vacances scolaires d'hiver et d'été, les équipes d'animation de l'Accueil de Loisirs et du Val d'Orbe réalisent ensemble des projets en mutualisant les moyens humains voire matériels.

V. 6. La salle polyvalente de la commune en cours d'extension et de réhabilitation en salle culturelle

Projet phare de la mandature, la Salle Polyvalente de Bois d'Amont va connaître en 2012 une phase de travaux visant à son agrandissement et à sa réhabilitation en salle culturelle. Théâtre d'évènements festifs, sportifs et culturels, ce site, situé au centre du village, est un écrin à la mise en place d'actions à destination de la jeunesse grâce notamment à l'épais tissu associatif du village. Il fut et sera donc un espace fortement exploité pour mener les actions éducatives présentées dans ce présent projet éducatif. Le programme n'est pas à disposition pour le moment.

V. 7. Les équipements sportifs.

A l'extérieur :

- Terrains de tennis et de basket.
- Terrains de foot.
- Parcours santé.
- La forêt du Risoux et du Noirmont.

A l'intérieur :

- Salles de motricité (3) à l'école.
- Salle Polyvalente de Bois d'Amont.
- Salle de gymnastique du Cantou.

VI. Budget de fonctionnement et mode de financement

Les services municipaux à destination de la jeunesse, Accueil de Loisirs et Restaurant scolaire, disposent d'un budget de fonctionnement qui leur est propre.

La CAF verse chaque année à la commune de Bois d'Amont pour l'accueil de loisirs :

- une subvention de fonctionnement pour les heures extrascolaires facturées aux familles relevant du régime général et dont les ressources mensuelles sont inférieures à 2600 euros (chiffre valable pour l'année 2011) en remplacement de la carte CLSH. Peu de familles sont concernées.
- une Prestation de Service Ordinaire,
- un CEJ (2011-2014).

Notez qu'avec certains partenaires, les moyens matériels et humains sont mutualisés.

VII. Les évaluations

Tous les partenaires doivent se sentir partie prenante de ce projet et s'impliquer dans sa mise en œuvre. Il appartient donc aux équipes éducatives de développer ces objectifs dans le cadre du projet pédagogique.

Les résultats des actions doivent être évalués selon des critères précis et objectifs en créant les outils adéquats. Des bilans, notamment qualitatifs, doivent être réalisés régulièrement en cours et en fin d'action.

Il s'agit d'amener chaque encadrant à un haut niveau de professionnalisme, grâce à la mise en place de dispositifs variés avec un suivi personnalisé, réunions régulières d'organisation, d'analyse et d'évaluation des pratiques et des actions menées. Un calendrier annuel des séances de travail est établi.

Il appartient à la directrice de l'accueil de loisirs de mettre en place ce suivi de qualité et d'en informer régulièrement le Maire Adjoint en charge du domaine de l'Education. Au vu des rapports, il est évident que le présent projet éducatif évoluera annuellement en tenant compte de tous les critères d'évaluation retenus par la direction de l'Accueil de Loisirs.

En début d'année, un bilan personnalisé a lieu avec chaque agent, la direction de l'ALSH et la Municipalité.

VII. Conclusion

Le présent projet éducatif de la commune de Bois d'Amont est diffusé à tous les membres de la communauté éducative :

- agents municipaux du Services Enfance et Jeunesse (direction de l'ALSH, animateurs, Atsem, cantinières, secrétariat de mairie),
- parents,
- direction de l'école publique de Bois d'Amont,

- conseil municipal de Bois d'Amont.

Il se décline dans les documents suivants à disposition sur le site officiel de la commune de Bois d'Amont à l'item « Enfance et Jeunesse » - « Structure d'accueil » - « Services municipaux » ou dans les locaux de l'Accueil de Loisirs sur demande :

- Règlement intérieur des services municipaux de Bois d'Amont à destination de la jeunesse délibéré le 27 septembre 2011,
- Brochure Tarifs de l'année courante.
- Projet pédagogique,
- Equipe d'animation,
- Contrat de prélèvement automatique,
- Charte de qualité,
- PAI,
- Calendrier,
- Lexique.

Fait à Bois d'Amont, le 24 octobre 2011,

François GODIN

Maire